

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2024.040

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

En exercice : 14  
Présents : 13  
Procurations : 0  
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY  
Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON  
Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration : /

Objet:  
Conseil Municipal  
des Enfants -  
Règlement  
intérieur

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement  
intérieur pour le Conseil Municipal des Enfants, applicable à compter de la  
rentrée scolaire de septembre 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants  
applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Et ont signé les Membres Présents  
Pour extrait conforme,  
à Saint-Satur, le 26 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
**et de la publication en ligne**  
le 28 juin 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe Chapis", written over a horizontal line.